

# PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA NOUVELLE GARE SAINT-ROCH ET AU CONTOURNEMENT FERROVIAIRE NÎMES-MONTPELLIER

Affaire n°21 adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

**Dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains, Montpellier Agglomération développe l'articulation de son réseau de transports urbains avec le réseau TER, afin d'offrir aux usagers un transport public performant et rapide à l'échelle de la métropole. La programmation des pôles d'échanges, dont celui de Montpellier Saint-Roch, ainsi que le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier, s'inscrivent dans cette stratégie.**



*La gare de Montpellier Saint-Roch est une vraie plateforme intermodale. Déjà desservie par 2 lignes de tramway et sept lignes de bus, elle sera aussi desservie en 2012 par la ligne 3 de tramway Juvignac-Pérois.*

## **6 M€ pour le pôle d'échanges multimodal de la gare Montpellier Saint-Roch**

Ce projet permettra de répondre à l'accroissement du trafic prévu avec la mise en service de la ligne TGV Méditerranée, l'augmentation de l'offre TER et la réalisation de trois lignes de tramway desservant la gare. Le conseil d'Agglomération a adopté un protocole d'accord et une première convention de financement. Montpellier Agglomération s'engage à contribuer à hauteur de 6M€ au projet de modernisation et d'agrandissement de la gare Saint-Roch. D'un coût total estimé à 54M€ HT, il est également financé par la Région Languedoc-Roussillon (17 M€), la SNCF (17 M€), la Ville de Montpellier (6 M€) et l'État (1,57 M€). Le Département de l'Hérault abondera dans le cadre du contrat Agglomération-Département ♦

**Affaire n°10 adoptée à l'unanimité des voix exprimées**

## **60 M€ pour le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier**

Maillon essentiel de la future ligne TGV vers Barcelone, ce tronçon de 61 km entre Manduel et Lattes mettra Paris à moins de 3h10 de Montpellier. Au niveau régional, la réalisation de ce contournement ferroviaire permettra de dégager les capacités permettant de développer le TER et d'augmenter les cadences entre Nîmes et Montpellier. Le conseil d'Agglomération a adopté une convention de financement qui prévoit sa participation à hauteur de 60 M€, sous réserve que ses ressources propres ne soient pas significativement remises en cause ou diminuées par de futurs dispositifs législatifs ou réglementaires. D'un coût d'1,62 milliard d'euros, le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier est financé à 65% par l'État et à 35% par les collectivités locales (dont Région Languedoc-Roussillon 71,5%, Montpellier Agglomération 14,3%, Département du Gard 7,1 %, Nîmes Métropole 7,1%). ♦

**Affaire n°11 adoptée à l'unanimité des voix exprimées**